

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 994

présenté par

M. Vuibert, M. Guillemard, Mme Liliana Tanguy, M. Lemaire, Mme Heydel Grillere, M. Ardouin,  
M. Patrier-Leitus, M. Sitzenstuhl, M. Bataillon, M. Marion, Mme Boyer et M. Perrot

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« La communication autour de ce dispositif ainsi que le nombre de bénéficiaires ont vocation à être étendus et encouragés, notamment dans les zones en tension. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à encourager et à renforcer les dispositifs d'accompagnement des étudiants en médecine, déjà existant pour les formations professionnelles, mis en œuvre par les collectivités territoriales afin de soutenir leurs parcours et favoriser leurs réussites, et en particulier les Contrats d'Engagement de Service Public (CESP). Les collectivités peuvent également travailler en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs du logement pour faciliter l'accès à des logements abordables pour les étudiants en médecine. Des initiatives de colocation peuvent être envisagées pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants en médecine. Elles peuvent aussi promouvoir la mise en place de programmes de tutorat et de mentorat, mettant en relation les étudiants en médecine avec des professionnels de santé expérimentés offrant aux étudiants un soutien académique, des conseils personnalisés et des opportunités d'apprentissage pratique. Il convient également de renforcer et d'accroître la communication autour des Contrats d'Engagement de Service Public (CESP), trop peu nombreux à l'heure actuelle.